

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

**Association Française Arbres Champêtres
et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 – Mail. : contact@askil.fr

www.askil.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 – NAF 6920Z – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement

ABSOLUCE
CONSEILS D'ENTREPRENEURS

INAA
GROUP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Afac-Agroforesteries relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation, mécénat et fonds dédiés

Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions d'exploitation et des produits de mécénat par rapprochement aux pièces justificatives.

Par ailleurs, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la concordance entre les enregistrements comptables relatifs aux fonds dédiés et l'utilisation sur l'exercice des subventions et produits de mécénat, et nous nous sommes assurés que les notes « Variations des fonds dédiés » et « Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice » de l'Annexe des comptes annuels fournissent une information appropriée.

Créances

La note « Créances » de l'Annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives aux créances et le détail des créances est présenté dans la note « Suivi détaillé des créances » de l'Annexe des comptes annuels.

Nous nous sommes assurés de la réalité des créances à recevoir à la clôture de l'exercice et de la correcte application des méthodes comptables visées ci-dessus et nous avons validé les informations fournies dans l'Annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colombelles, le 12 juin 2024
Le Commissaire aux comptes
SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



François DINEUR

Annexe au rapport sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	479	479		71
Autres immobilisations incorporelles	135 926	34 185	101 741	80 504
Immobilisations incorporelles en cours	55 207		55 207	40 252
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	31 322	18 348	12 974	12 211
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	400		400	400
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	223 334	53 012	170 322	133 438
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 364		14 364	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	693 249		693 249	673 209
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	538 196		538 196	365 644
Charges constatées d'avance	229 944		229 944	110 608
TOTAL III	1 475 753		1 475 753	1 149 461
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 699 088	53 012	1 646 076	1 282 900

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Campus Effiscience

1, rue du Bocage 14460 Colombelles

Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72

SAS au capital de 1 541 300 €

N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	343 911	264 734
Excédent ou déficit de l'exercice	135 988	79 177
Situation nette	479 900	343 911
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	114 368	81 104
Provisions règlementées		
TOTAL I	594 267	425 015
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	529 036	603 892
TOTAL III	529 036	603 892
Provisions		
Provisions pour risques	4 665	
Provisions pour charges		
TOTAL IV	4 665	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 641	25 822
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	73 393	66 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	402 074	161 929
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	518 108	253 992
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 646 076	1 282 900

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Campus Effiscience

1, rue du Bocage 14460 Colombelles

Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72

FINACOOP (SIC SA)

SAS au capital de 1 541 300 €

N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	34 450	25 750
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	292 647	561 864
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 758	
Mécénats	15 000	96 667
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	392 327	5 220
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 811	2 546
Utilisations des fonds dédiés	237 741	405 544
Autres produits	95 869	47 157
TOTAL I	1 080 604	1 144 748
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	193 018	188 023
Aides financières	61 533	37 089
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	348 549	293 257
Charges sociales	140 489	123 230
Dotations aux amortissements et dépréciations	25 386	20 142
Dotations aux provisions	4 665	
Reports en fonds dédiés	174 198	382 244
Autres charges	1 016	20 409
TOTAL II	948 854	1 064 394
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	131 750	80 354
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 857	1 525
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 857	1 525
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 857	1 525
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	136 606	81 880

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

FINACOOP (SCIC SA) Campus Effiscience
 1, rue du Bocage 14460 Colombelles
 Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72
 SAS au capital de 1 541 300 €
 N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

00


Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 591
TOTAL VI		2 591
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-2 591
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	111
	618	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 085 460	1 146 273
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	949 472	1 067 096
EXCÉDENT OU DÉFICIT	135 988	79 177

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	59 257	42 755
Prestations en nature	7 609	4 186
Bénévolat	49 425	40 155
TOTAL	116 291	87 096
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	59 257	42 755
Prestations en nature	7 609	4 186
Personnel bénévole	49 425	40 155
TOTAL	116 291	87 096

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Campus Effiscience

1, rue du Bocage 14460 Colombelles

Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72

FINACOOOP (SCIC SAS) au capital de 1 541 300 €

N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 1 646 076 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 135 988 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Objet, Vision, Mission, Objectifs, Activités

L'association intitulée Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (AFAC-Agroforesteries), dont la déclaration a été publiée au Journal officiel du 1er Septembre 2007 a pour objet, de promouvoir, d'accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité, et de résilience face à la crise climatique.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice 2023, l'AFAC-Agroforesteries a été reconnu d'utilité publique.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- | | |
|----------------------------------------|--------|
| • Logiciels | 3 ans, |
| • Autres immobilisations incorporelles | 5 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 5 ans. |

Au cours de l'exercice 2023, l'AFAC-Agroforesteries a fait développer des modules complémentaires pour :

- le logiciel Pépicollecte ;
- l'outil label Haie.

Au cours de l'exercice 2023, l'AFAC-Agroforesteries a poursuivi le développement de l'immobilisation en cours "outil Plantations" sans pour autant l'achever.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des financements publics (subventions) et privés (mécénat et contribution financière) à recevoir à hauteur de :

- 583 583,87€ pour les subventions d'exploitation ;
- 102 918,80€ pour les financements privés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 1310000000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 7581000000.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 4 665 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 529 035,51€

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 141,21 jours. La valorisation de ce bénévolat à un taux journalier de 350€ correspond à un montant de 49 425€ et comprend :

- des temps passés par les administrateurs dans le cadre de la préparation des temps de bureau, conseil d'administration et assemblée générale ;
- des temps passés par les administrateurs dans le cadre de l'administration de l'association, mais également de leur contribution aux projets conduits par l'association.

L'association a bénéficié d'une mise à disposition gratuite de locaux par :

- la Fondation Charles Leopold Mayer valorisé 48 000€. Cet hébergement comprend un bureau de 22m² situé au 38 rue St Sabin 75011 Paris avec 4 postes de travail ainsi que l'accès à des salles de réunions et l'entretien des locaux.
- la Bergerie de Villarceaux valorisé 11 256,56€. Cet hébergement a permis d'accueillir les réunions, en présentiel, du conseil d'administration de l'AFAC-Agroforesteries.

L'association a également bénéficié du programme Solidatech de Microsoft qui lui a permis une économie de 7 608,98€ pour l'utilisation de logiciels et services numériques.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 7 875€.

Faits caractéristiques de l'exercice (1/4)

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 529 035,51€ et se décomposent de la manière suivante :

- Fonds dédiés sur subventions : 358 540,38€
- Fonds dédiés sur financements privés : 170 495,13€

Il s'agit essentiellement de sommes à reverser aux partenaires ou de dépenses à engager dans le cadre des différents projets en cours.

Les fonds dédiés sur financements privés incluent le financement des investissements suivants :

- le logiciel Pépicollecte à hauteur de 8 991,67€ du report en fonds dédiés - Végétal Local ;
- l'outil Plantations à hauteur de 24 065,16€ du report en fonds dédiés - Création Fonds pour l'Arbre ;
- l'outil label Haies à hauteur de 909,06€ du report en fonds dédiés - Label Haies.

Les fonds dédiés ont alimentés les subventions d'investissement pour 11 312,83€.

Les dépenses à engager par projet, incluant les reversements à effectuer, se répartissent comme suit :

Reversements prévus sur reports en fonds dédiés		
Intitulé du compte	Solde 2023	Reversements partenaires
Reports en fonds dédiés - BIOMASSE	49 786,00	
Reports en fonds dédiés - RESP'HAIES	126 486,97	126 486,97
Reports en fonds dédiés - VEGETAL LOCAL	70 378,81	
Reports en fonds dédiés - Création Fonds pour l'Arbre	46 199,67	
Reports en fonds dédiés - CONCOURS GENERAL	3 025,00	
Reports en fonds dédiés - Fondation Crédit Mutuel	60 000,00	
Reports en fonds dédiés - Inter-ONVAR	172 250,00	121 563,40
Reports en fonds dédiés - LABEL'HAIES	909,06	
TOTAL	529 035,51	248 050,37

Faits caractéristiques de l'exercice (2/4)

Informations relatives au Bilan Actif

Suivi détaillé des créances sur :

- Subventions :

Organisme	Projet financé	Période couverte	Solde à recevoir 31/12/2023
ADEME	Biomasse	2023-2024	21 250,22 €
ADEME	Label Haie	2022-2023	20 000,00 €
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Réunir AF	2020-2021	31 216,00 €
CHAMBRE D'AGRICULTURE	ATT	2021-2022	16 250,00 €
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Réunir AF	2020-2022	32 894,46 €
PAYS CREUSOIS	Mob'Biodiv	04/09/2020 - 31/12/2022	11 974,59 €
FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS	Onvar	2023	39 451,00 €
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Resp'Haies / Biomasse	2019-2022	99 755,80 €
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	ONVAR	2023	20 000,00 €
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Inter-ONVAR	01/09/2022 - 01/09/2025	180 791,80 €
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	Label Haie	2023	15 000,00 €
AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE	Label Haie	2023	20 000,00 €
AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE	Végétal Local	2023-2025	70 000,00 €
AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE	Eagle Hedge	2021-2023	5 000,00 €
TOTAL			583 583,87 €

Faits caractéristiques de l'exercice (3/4)

- Financements privés :

Organisme	Projet financé	Période couverte	Solde à recevoir 31/12/2023
FONDATION CREDIT MUTUEL		2024	30 000,00 €
FONDATION CREDIT MUTUEL		2025	30 000,00 €
FONDS POUR L'ARBRE		2023-2024	- 167 909,13 €
FONDATION YVES ROCHER	Concours Général	2023	6 000,00 €
GROUPE YVES ROCHER	Fonds pour l'Arbre	2021	1 918,80 €
WWF	Biomasse	2023-2024	35 000,00 €
TOTAL			- 64 990,33 €

Faits caractéristiques de l'exercice (4/4)

Informations relatives au Bilan Passif

Au 31/12/2023, les soldes à reverser aux partenaires concernent l'exécution des projets en cours et s'élèvent à 225 722,20€ :

- Inter-ONVAR : 121 563,40€ ;
- Resp'Haies : 104 158,80€.

Les reversements à effectuer au titre de l'exercice 2023 dont les montants sont connus et certains au 31/12/2023 ont été comptabilisés en charges et sont répartis comme suit :

Reversements aux partenaires par projet	Montant
Végétal Local	9 434,45 €
Inter-ONVAR	52 098,60 €
Total	61 533,05 €

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	136 286		55 326
TOTAL	136 286		55 326
Terrains Constructions - Sur sol propre : - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	24 378		6 944
TOTAL	24 378		6 944
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	400		
TOTAL	400		
TOTAL GÉNÉRAL	161 064		62 270

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			191 612	
TOTAL			191 612	
Terrains Constructions - Sur sol propre : - Sur sol d'autrui - Gales, agencts et aménagt. const. Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencts et aménagt. divers - De transport Matériel : - De bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés			31 322	
TOTAL			31 322	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			400	
TOTAL			400	
TOTAL GÉNÉRAL			223 334	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 459	19 205		34 664
TOTAL	15 459	19 205		34 664
Terrains Constructions - Sur sol propre : - Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	12 167	6 181		18 348
TOTAL	12 167	6 181		18 348
TOTAL GÉNÉRAL	27 626	25 386		53 012

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains Constructions - Sur sol propre : - Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc. et aménag. des construc. Inst. tech. mat. et outil. indus. Inst. gales, agenc. et aménag. divers Matériel de transport Mat. de bureau et info. mob. Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	14 364	14 364	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	11	11	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-1 355	-1 355	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	583 584	583 584	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	111 010	111 010	
Charges constatées d'avance	229 944	229 944	
TOTAL	937 557	937 557	

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	42 641	42 641		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	33 729	33 729		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	35 670	35 670		
Impôts sur les bénéfices	618	618		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 376	3 376		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	402 074	402 074		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	518 108	518 108		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	229 944	110 608
TOTAL	229 944	110 608

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics		7 333				7 333
Subventions d'exploitation		150 000	5 568		165 000	320 568
Subventions d'investissement						
TOTAL		157 333	5 568		165 000	327 901

AUEA : 7 333€

ADEME : 25 000€

Département de la Creuse : 5 568,16€

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE (MASA) : 100 000€

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (MTE) : 50 000€

OFFICE FRANCAISE DE LA BIODIVERSITE (OFB) : 140 000€

Sur les 327 901€ de concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice, 35 256€ ont été affectées en subventions d'investissements et répartis comme suit :

- OFB : 6 389€ pour le financement de l'outil Label et 3 480€ pour le financement de l'outil Péricollecte
- MASA : 7 097€ pour le financement de l'outil Plantation et 10 304€ pour le financement de l'outil Label
- MTE : 7 986€ pour le financement de l'outil Label

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds corresponda à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Label'Haies	25 000		25 000				
Mob'Biodiv Creuse	3 380		3 380				
Resp'Haies	104 159					104 159	
Végétal Local	66 642	61 387	66 642			61 387	
TOTAL	466 027	82 131	189 618			358 540	
Contributions financières d'autres organismes							
Label'Haies	1 166		257			909	
FPH	30 000		30 000				
Biomasse		29 042				29 042	
Fondation Crédit Mutuel		60 000				60 000	
TOTAL	137 865	92 067	59 436			170 496	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	603 892	174 198	249 054			529 036	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds corresponda à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Biomasse		20 744				20 744	
Eagle Hedges	8 572		8 572				
Inter-ONVAR	258 274		86 024			172 250	
TOTAL	466 027	82 131	189 618			358 540	
Contributions financières d'autres organismes							
Création du Fonds	47 379		1 179			46 200	
Resp'Haies	22 328					22 328	
Végétal Local	11 992		3 000			8 992	
Concours Général Agricole	25 000	3 025	25 000			3 025	
TOTAL	137 865	92 067	59 436			170 496	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	603 892	174 198	249 054			529 036	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
- dont réserves des activités sociales et médico sociales					
Report à nouveau	264 734	79 177			343 911
- dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales					
Excédent ou déficit de l'exercice	79 177	-79 177	134 670		135 988
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales					
Situation nette	343 911		134 670		479 900
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	81 104		46 568	13 304	114 368
Provisions règlementées					
TOTAL	425 015		181 238	13 304	594 267

Commentaires : néant